

1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2008



PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES Bilan des réalisations du 1er janvier 2006 au 31 mars 2008

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accessibilité des lieux et des équipements	 Continuer à répondre aux demandes individuelles d'aménagement particulier adressées par les personnes ayant des limitations. 	Totalité des demandes satisfaites.	DCRM	Réponses satisfaisantes apportées à la totalité des demandes effectuées : deux demandes d'aménagement de poste de travail ont été réalisées pour des personnes ayant des limitations visuelles.
	 Dresser un inventaire des lacunes empêchant ces personnes de se déplacer de façon complètement autonome dans tous les espaces occupés par le Ministère. 	Juin 2007.	DT	Indication par plusieurs directions territoriales de diverses lacunes limitant les personnes handicapées dans leur déplacement : absence ou nombre inadéquat d'espaces de stationnement réservés, absence de rampes d'accès, largeur insuffisante des portes, absence d'ouverture mécanique de portes et d'ascenseurs, seuils trop élevés, largeur insuffisante des corridors, salles de toilette inaccessibles, etc.
			DCRM	Réalisation d'un inventaire des lacunes par des firmes d'architectes embauchées par la SIQ, qui est responsable des immeubles occupés par la majorité des bureaux du Ministère; les aménagements nécessaires seront effectués au cours des prochaines années.
				Par ailleurs, le Ministère est propriétaire d'héliports et d'aéroports nordiques peu fréquentés. À ce jour, aucune plainte n'a été reçue concernant l'accessibilité de ces derniers. Le Ministère est aussi propriétaire de plusieurs haltes routières. Celles qui sont accessibles aux fauteuils roulants sont identifiées par un pictogramme et la liste peut être consultée sur le Web (www.inforoutiere.qc.ca).
				Les centres et sous-centres de services qui sont des propriétés du Ministère sont exclus, de par leur vocation, du volet accessibilité universelle du Code du bâtiment du Québec. Toutefois, des modifications pourraient être apportées si une demande était faite.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accessibilité des lieux et des équipements (suite)	 Mettre à jour le Manuel administratif du Ministère pour tenir compte de l'accessibilité universelle dans le processus d'approvisionnement destiné à l'aménagement des bureaux. 	Avril 2007.	DCRM	Modification de la directive 2-1-9 du <i>Manuel administratif/Approvisionnement et gestion d'ameublement au bureau</i> . La section 2.2.3 spécifie que le service du soutien aux occupants (SSO) et les gestionnaires doivent offrir des solutions adaptées aux personnes ayant des limitations et tenir compte de l'accessibilité universelle pour l'approvisionnement en ameublement de bureau.
Accessibilité des infrastructures	 Proposer à la table ministérielle de normalisation technique « Conception géométrique » de réviser le Tome I de la collection des normes du Ministère en intégrant différents principes d'aménagement et en modifiant certains articles de ces documents afin d'assurer la prise en considération des besoins des personnes handicapées. 		DSO	 Améliorations apportées aux normes ayant une incidence sur le déplacement des personnes handicapées en regard : des espaces de stationnement réservés (<i>Tome I – Conception routière</i>, chapitre 14; <i>Tome V – Signalisation routière</i>, chapitre 6, section 11.10); des aménagements appropriés des bordures et des trottoirs (<i>Tome II – Construction routière</i>, chapitres 4, 6 et 15).
	 Sensibiliser les chargés de projet à l'importance de considérer ces besoins dans la conception des projets routiers. 	Mesures appliquées.	DT	Réunions de modules avec les chargés de projet et rappels effectués régulièrement; responsabilisation d'ingénieurs quant à l'intégration de ces besoins dans de la conception de ces projets : bordures arasées; trottoirs striés aux intersections et face aux passages piétonniers; bouton pressoir avec timbre sonore et décompte numérique aux feux de circulation; adaptation du phasage et du minutage des feux en présence des clientèles visées; installation de feux exclusifs aux passages piétonniers; aménagement de sentiers piétonniers et cyclables en bordure de chaussée; revêtement d'accotement granulaire; inclusion d'une piste multifonctionnelle de 3,35 m de largeur accessible à tous dans le projet de reconstruction du tablier du pont Arthur-Sauvé.
	 Concevoir et intégrer à la collection des normes du Ministère une norme sur un aménagement approprié permettant d'éliminer la problématique d'accès aux trottoirs présents sur certaines structures. 		DSEI	Identification dans le <i>Guide des dispositifs de retenue</i> d'un concept d'aménagement approprié pour éliminer le problème d'accès aux trottoirs présents sur certaines structures.
	• Réviser le <i>Guide de préparation des projets routiers</i> pour ajouter la mention « et des personnes à mobilité réduite » lorsque les piétons et cyclistes sont mentionnés.	Avril 2007.	DSEI	Ajout d'une mention concernant les personnes à mobilité réduite dans le <i>Guide de préparation des projets routiers</i> qui a été mis à jour dans le site des Publications du Québec.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accessibilité des infrastructures (suite)	 Poursuivre les efforts visant à modifier l'article 308 du Code de la sécurité routière : uniformisation de la signalisation des espaces de stationnement. 	Modification de l'article 308.	MTQ	Modifications apportées au Code de la sécurité routière concernant les espaces de stationnement réservés (article 308) et leur signalisation (article 309), de même que modifications des normes du MTQ à cet effet.
	 Proposer à la table ministérielle de normalisation technique « Conception géométrique » d'adapter le <i>Tome I</i> des normes du Ministère : abaissement des bordures de 15 mm à 5 mm aux accès à une piste cyclable depuis la chaussée. 	Adaptation du Tome I.	DSEI	Adaptation du Tome I (Chapitre 15) dans le cas de l'abaissement des bordures de 15 mm à 5 mm aux accès à une piste cyclable depuis la chaussée.
Aires de service	 Mise à niveau graduelle des haltes routières pour les rendre conformes aux nouvelles mesures stipulées dans la version la plus récente du Code de construction du Québec. 		DPR	Dépôt en novembre 2007 des offres de construction et de rénovation d'aires de service en mode PPP pour un premier groupe de sept de ces aires avant le printemps 2010.
				 Mise en place d'un réseau de villages-relais : élaboration d'une charte de qualité; obligation pour ces villages-relais de rendre accessibles aux personnes à mobilité restreinte, dans un délai de 5 ans, les bâtiments publics ainsi que les établissements qui ont signé une entente avec la municipalité, entente qui les oblige à se conformer à cette charte de qualité; accréditation de deux villages-relais à l'automne 2007.
Accueil, communication et documentation	 Concevoir des outils de formation traitant des spécificités et des besoins des personnes handicapées, destinés en particulier au personnel travaillant avec le public, soit à l'accueil ou à la réception des appels téléphoniques. 		DC, DRH	Production d'une fiche d'information et de sensibilisation destinée au personnel du Ministère travaillant avec le public, soit à l'accueil, à la réception des appels téléphoniques, aux plaintes et à l'administration des programmes de transport adapté.
	 Lorsque cela est possible, rendre le site Web conforme aux normes dont l'application est exigée par la WAI. 	Niveau de conformité du site Web.	DC	Le site Web du Ministère est maintenant conforme à 70 % aux normes d'accessibilité de niveau I de la Web Content Accessibility Guidelines (WCAG).
	 Ajouter une rubrique « Personnes ayant des limitations » dans le contexte de la démarche de reconfiguration du site Web du Ministère. 	Avril 2007.	DC	Démarche entreprise relativement au développement d'une rubrique pour les personnes ayant des limitations : choix d'un contenu général pour cette rubrique vu que sa configuration est nouvelle.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006-2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accueil, communication et documentation (suite)	 Sur demande d'organismes ou de personnes ayant des limitations, examiner la possibilité de leur rendre accessible, sur un support de substitution adapté, le contenu de certaines publications du Ministère. 	Totalité des demandes satisfaites.	DC	Aucune demande n'a été faite à cet effet tant du côté des directions territoriales que de la Direction des communications.
	 Partager l'information et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Ministère, par la diffusion d'articles dans le journal interne et par la parution d'une rubrique dans l'intranet. 	Nombre d'articles rédigés.	DC, DRH	Rédaction de cinq articles dans le journal interne du Ministère (L'Équipe), dont quatre ont été retransmis sur le site intranet : deux portant sur le Plan d'action du Ministère, un sur la Semaine québécoise des personnes handicapées, un sur le congrès COMOTRED et un sur une personne ayant des limitations physiques et travaillant dans une direction territoriale.
	Répondre aux besoins des personnes ayant des limitations lors de la participation du Ministère à divers événements publics.	Aménagements effectués en fonction des besoins des clientèles.	DC	Conception d'un stand et d'un <i>Parapost</i> intitulés <i>Le Québec : Vers une mobilité universelle</i> qui sont mis à la disposition des 14 directions territoriales à l'occasion de sorties publiques en territoire. Acquisition du logiciel JAWS (Job Access With Speech) pour les personnes ayant une déficience visuelle. Il s'agit d'un logiciel de revue d'écran/lecteur d'écran, qui transforme un texte affiché en un texte oral ou en un texte en braille.
				 À l'occasion de la 11e Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite (COMOTRED): installation d'un poste d'ordinateur avec des haut-parleurs sur une table facilitant l'insertion d'un fauteuil roulant. Le logiciel JAWS a également été installé sur ce poste pour les besoins particuliers de la clientèle de cette conférence; adaptation du document <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> en fonction des besoins des personnes ayant des limitations visuelles: production CD du document en PDF et impression du document en gros caractères (noir et blanc, 18); réalisation d'un dépliant général sur les programmes de subventions offerts par le Ministère; production de cartes professionnelles en braille. Utilisation de telles cartes par quelques professionnels des directions territoriales.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Accueil, communication et documentation (suite)		DE NENDEMENT	CONCERNEES	Étude du formulaire <i>Registre des plaintes ou demandes d'intervention</i> utilisé dans le système de gestion des plaintes (GPL-6004), et évaluation de la pertinence d'y inclure celles concernant les obstacles et les besoins exprimés par les personnes ayant des limitations.
Transport terrestre	 Appliquer le programme triennal 2005-2007 d'aide aux organismes de transport adapté (OTA). 	Services offerts 52 semaines/année et 35 heures/semaine.	DTTP, DT	Offre de service par tous les OTA 52 semaines/année et 35 heures/semaine. Révision du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées : consultation des partenaires et rencontres avec les regroupements des usagers, les OTA et les Sociétés de transport; établissement des paramètres du nouveau programme établis sous le signe de la continuité; rédaction d'un mémoire et du décret pour le cadre triennal 2008-2010.
	 Soutenir les municipalités pour terminer la mise en place et financer les services de transport adapté sur tout le territoire. 	Totalité des municipalités desservies.	DTTP, DT	Offre de service effectué ou en voie de l'être par 161 municipalités sur les 271 non encore desservies au 31 décembre 2004. Création d'un comité interministériel MAMR, MTQ, OPHQ pour résoudre le problème des quelque 110 municipalités non desservies.
	Concevoir des outils additionnels d'information et de formation pour maximiser les retombées du programme d'aide aux OTA.	Juin 2007.	DTTP	Publication d'un code de pratique en transport adapté. Conception d'un système d'information stratégique et statistique pour maximiser les retombées du programme d'aide aux OTA. Expérimentation des outils statistiques de ce système au moyen d'un projet pilote dans deux régions du Québec. Soutien financier pour l'élaboration d'un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Transport terrestre (suite)	 Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées et y inclure des dispositions relatives aux taxis universellement accessibles. 	Septembre 2007.	DTTP	Cette action a été reportée en 2008 -2009.
	• Réviser le Programme de subventions à l'adaptation des taxis pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant et le reconduire.	Automne 2006.	DTTP	Mise en œuvre du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.
	S'assurer que sera suivie la formation offerte aux chauffeurs de taxi.	Date de début des cours et nombre de chauffeurs concernés.	DTTP	Subvention accordée aux centres de formation en transport pour leur permettre de donner des cours en région au même coût pour tous : on vise la formation de près de 7 000 chauffeurs.
	 Mettre en place des dispositions pour s'assurer que les équipements disponibles dans les autobus à plancher surbaissé seront mis en service dès leur acquisition. 	Nombre d'organismes qui utilisent les plates- formes d'accès incluses dans leurs autobus.	DTTP	Utilisation de ces équipements par une seule société de transport en commun.
	 Appuyer les autorités organisatrices de transport dans l'adaptation de leurs services réguliers de transport et dans la production de leurs plans d'action. 	Mesures appliquées.	DTTP, DT	Production et diffusion en novembre 2006 auprès des autorités organisatrices de transport du document <i>Plan de développement</i> pour les aider dans la production de ces plans, notamment en regard de l'adaptation de leurs services réguliers de transport.
				Appui des autorités organisatrices de transport par le personnel des directions territoriales (conférences téléphoniques, des rencontres et participation à divers comités techniques).
	Poursuivre avec la STM et l'AMT les travaux du Comité sur l'accessibilité du métro de Montréal.	Nombre de stations universellement accessibles.	DIM et DTTP	Ouverture sur le territoire de Laval des trois premières stations de métro universellement accessibles. Approbation par le Comité sur l'accessibilité du métro de mesures provisoires pour desservir les personnes en fauteuil roulant. Étude de faisabilité réalisée par la STM pour rendre accessibles cinq autres stations de métro d'ici 2010.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	_	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Transport terrestre (suite)	•	Travailler avec l'AMT pour éliminer les obstacles de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny.	Niveau d'accessibilité de cette ligne.	DIM, MTQ	Annonce officielle par l'AMT de l'accessibilité universelle de la future ligne de train Montréal-Repentigny.
					Mise en place par l'AMT d'un comité ayant comme mandat d'éliminer les obstacles sur les lignes de train de banlieue, dont celle reliant Montréal à Repentigny et où le Ministère est partie prenante.
	•	Élaborer avec l'industrie de l'autocar et ses partenaires le plan d'action pour maintenir les acquis de ce réseau, en améliorer l'offre de service par autocar aux personnes ayant des limitations et inciter les partenaires concernés à mieux se concerter.	Automne 2006.	DTTP	Mise en place du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.
					Établissement avec les partenaires concernés d'une entente pour développer un site Web sur l'ensemble de l'offre de transport au Québec pour les personnes ayant des limitations : transport en commun, services de transport adapté, transport collectif en milieu rural, transport par autocar.
Transport ferroviaire	•	Proposer à la table des normes ministérielles d'inclure les caractéristiques des appareils fonctionnels dans les normes sur les passages à niveau.	Nouvelle norme du Ministère.	DTMFA (STF)	Modifications intégrées dans la mise à jour du Tome IV et du Tome VI.
	•	Inclure dans les analyses de sécurité aux passages à niveau un point traitant des appareils fonctionnels lorsque ce passage à niveau est susceptible d'être emprunté par des personnes utilisant ces appareils fonctionnels.	Formulaire modifié d'analyse de sécurité aux passages à niveau.	DTMFA(STF)	Modification apportée au formulaire d'analyse de sécurité des passages à niveau pour tenir compte des appareils fonctionnels.
Transport maritime et aérien	•	Déterminer les mesures à prendre pour éliminer les obstacles liés aux installations relevant du Ministère.	Avril 2007.	DTMAF (STMMVSL)	Réalisation d'une analyse de conformité des infrastructures aéroportuaires du MTQ dont les résultats démontrent que les obligations légales en vigueur sont respectées.
	•	S'assurer que les utilisateurs disposent de l'information et des outils nécessaires pour faire des plaintes.	Mesures conçues.	DTMAF(STA) et DT	Réalisation d'une affiche à partir de l'information puisée dans l'Inforoutière; production de copies de cette affiche et installation dans deux aéroports relevant du Ministère.

CHAMPS D'ACTIVITÉ		ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Sécurité en transport	•	Intégrer le volet « Personnes handicapées » dans la Politique de sécurité en transport 2006.	Automne 2007.	DST	Échanges effectués avec des organismes représentant les personnes handicapées dans le cadre de l'Année de la sécurité routière.
					Élaboration de mesures relatives aux personnes à mobilité réduite aux fins d'inclusion dans le Plan d'action gouvernementale en sécurité routière.
Embauche et soutien en emploi	•	Continuer d'appliquer les exigences du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées.	Pourcentage de représentativité atteint.	DRH	Rencontre de personnes handicapées répondant au profil recherché par le Ministère pour chaque poste à pourvoir; à compétence égale, priorité d'embauche accordée à ces personnes; embauche de 13 personnes handicapées, soit 1 permanent, 8 occasionnels, 2 stagiaires et 2 étudiants; taux de représentativité des personnes handicapées de 0,9 % des employés permanents du Ministère au 31 mars 2007.
	•	Publier dans le Rapport annuel de gestion (RAG) les résultats d'embauche permettant de rendre compte des efforts consentis.	Avril 2007.	DRH	Résultats fournis à l'éditeur du Rapport annuel de gestion (RAG) 2006-2007.
	•	Mesurer le taux de satisfaction des personnes handicapées à l'emploi du Ministère au moyen d'un questionnaire, en vue d'évaluer les possibilités d'amélioration au regard de leur intégration au sein de l'organisation.	Enquête réalisée et résultats analysés.	DRH	Formation d'un groupe de travail pour la conception et l'évaluation d'un questionnaire; réalisation du sondage par l'envoi de ce questionnaire aux 44 personnes visées; analyse en cours des résultats de ce sondage.
	•	Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.	Nombre de stages proposés.	DRH, DT	Sollicitation des gestionnaires du Ministère pour les inviter à présenter des projets de stage pour l'année : 1 stage présentement en cours et proposition pour l'année 2007de 6 projets dont 4 ont été retenus pour un démarrage éventuel.
Recherche et développement	•	Diffuser, sur le site Web du Ministère, l'information thématique concernant les actions entreprises au Québec en matière de transport pour les personnes handicapées.	Mise en place d'une rubrique particulière à ce propos dans le site Web.	DRE, DC	Identification dans le Répertoire des projets de recherche du Ministère des initiatives de recherche en matière de transport pour les personnes ayant des limitations : 7 sur 463.
					Préparation, pour diffusion dans le site Web dans la rubrique pour les personnes ayant des limitations, d'une section portant spécifiquement sur les travaux de recherche.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2006–2007	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS CONCERNÉES	RÉALISATIONS
Recherche et développement (suite)	 Lors de l'appel annuel de projets de recherche par le Ministère, inviter le personnel à soumettre des projets de recherche visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. 	Automne 2007.	DRE	Invitation faite à toutes les directions de soumettre des projets concernant les personnes ayant des limitations lors l'appel de projets de recherche effectué en novembre 2007.
Planification	 Inclure un volet « Personnes ayant des limitations » dans la Déclaration de services aux citoyens. 	Automne 2006.	DP	Dans la Déclaration de services aux citoyens (DSC), inclusion d'engagements en vue de prendre les dispositions nécessaires pour que les bureaux du Ministère et les services offerts aux citoyens soient accessibles aux personnes ayant des limitations grâce à l'application de mesures d'adaptation raisonnables. Consultations auprès des divers intervenants concernés dans le cadre d'élaboration de la planification stratégique 2008-2011 relativement aux mesures précises qui pourraient être prises afin de répondre adéquatement aux besoins des personnes ayant des limitations.

Léaende

Legei	iue	
DC	: Direction des communications	DSO : Direction du soutien aux opérations
DCRM	: Direction des contrats et des ressources matérielles	DST : Direction de la sécurité en transport
DG	: Directions générales	DT : Direction territoriale
DGQE	: Direction générale de Québec et de l'Est	DTMAF : Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire
DGIT	: Direction générale des infrastructures et des technologies	DTTP : Direction du transport terrestre des personnes
DP	: Direction de la planification	MTQ : Ministère des Transports du Québec
DIM	: Direction de l'Île-de-Montréal	STA : Service du transport aérien
DPR	: Direction des parcs routiers	STMMVSL: Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent
DRE	: Direction de la recherche et de l'évaluation	STF : Service du transport ferroviaire
DRH	: Direction des ressources humaines	